à Gaëte, éleva la voix le 4 décembre dernier, et s'adressa à tous les souverains avec qui il est en relation, en leur faisant part de son éloignement de sa capitale et de l'Etat pontifical, des causes qui l'avaient déterminé et invoqua leur protection pour la défense des domaines du Saint-Siége. Il a la douce satisfaction de déclarer qu'il a reçu les plus affectueuses réponses, et que tous les souverains l'ont assuré qu'ils prenaient la part la plus vive à ses afflictions et à sa situation pénible, lui témoignaient les plus favorables dispositions et lui exprimaient en même temps les sentiments les plus profonds de dévouement et d'attachement. Dans l'expectative de si heureuses et de si généreuses dispositions, et pendant que S. M. la reine d'Espagne, avec tant de sollicitude, provoquait un congrès des puissances catholiques pour arrêter les moyens les plus prompts de rétablir le Saint-Père dans ses Etats et dans sa pleine liberté et indépendance, proposition à laquelle avaient adhéré les diverses puissances catholiques, et pour laquelle on attendait l'adhésion des autres ; il est triste de dire que les affaires de l'Etat pontifical sont demeurées en proie à un incendie dévastateur et livrées à un parti subversif de toute institution sociale, lequel, sous de spécieux prétextes de nationalité et d'indépendance, n'a rien négligé pour atteindre le comble de l'iniquité. Le décret soi-disant fondamental, émané le 9 courant de l'Assemblée Constituante romaine, est un acte qui respire en tout la plus noire trahison et la plus abominable impiété. Il déclare particulièrement la Papauté déchue de fait et de droit du gouvernement temporel de l'Etat romain, il proclame une république, et un autre décret ordonne la destruction des insignes du Saint-Père. Sa Sainteté, en voyant ainsi outragée sa suprême dignité de Pontife et de souverain, a protesté à la face de toutes les puissances, de toutes les nations et de tous et de chacun des catholiques du monde entier, contre cet excès d'irreligion, contre un crime si violent de spoliation de ses droits imprescriptibles et sacrés. Si cet attentat n'est pas suivi d'une prompte réparation, le secours n'arriverait que quand les Etats de l'Eglise, en proie aujourd'hui à leurs plus acharnés ennemis, seraient complètement réduits en cendres." (Vient ici le passage publié dans les *Mélanges* du 13 avril et qui est suivi du paragraphe que voici :)

" Le soussigné, Cardinal pro-secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, réclame de V. Exc. qu'elle ait l'obligeance de porter la présente note, le plus promptement possible, à la connaissance de son gouvernement, et dans la confiance du bienveillant accueil qu'il attend, il a l'honneur de Vous confirmer ses sentiments de considération distinguée.—Gaëte, le 18 février 1849."

PASSAGES DE LA NOTE DE L'AUTRICHE SUR L'INTERVENTION A ROME.—Voici des passages de la note du prince de Schwartzemberg :

" Parmi les questions de nature à fixer l'attention des puissances, la position anormale du Souverain-Pontife Pie IX s'offre tout d'abord : Pie IX, autrefois regardé par acclamation générale comme le bienfaiteur et le libérateur de l'Italie, est aujourd'hui contraint de se soustraire par la fuite aux criminels attentats commis dans sa capitale, et à se réfugier sur une terre étrangère. Triste spectacle que celui présenté par les crimes des hommes qui, abusant du sentiment de nationalité avec lequel ils ont prétendu agir, ont méconnu les droits les plus sacrés, bien qu'il fût évident qu'à la face de la chrétienté, qui se soulèverait contre eux, de tels attentats ne seraient pas tolérés. En fait, deux intérêts combinés démontrent la nécessité de mettre un terme à l'exil du Souverain-Pontife et au pouvoir du parti qui a usurpé son autorité. Le monde catholique est en droit de réclamer pour le chef visible de l'Eglise la plénitude de liberté indispensable pour le gouvernement de la société catholique, cette vieille monarchie qui a ses sujets dans toutes les parties du monde. Les peuples catholiques ne permettront pas que le chef de leur Eglise soit dépouillé de son indépendance et devienne le sujet d'un prince étranger. Ils ne souffriront pas qu'il soit dégradé par une faction qui, sous l'égide de son vénérable nom, cherche à miner et à détruire son pouvoir. Pour que l'Evêque de Rome, qui est en même temps le chef souverain de l'Eglise catholique, puisse exercer ses hautes fonctions, il faut qu'il soit souverain de Rome. Aussi les Etats catholiques réunis ont-ils tous le plus grand intérêt à soutenir la souveraineté temporelle de la Papauté. D'autre part, les pays qui touchent aux Etats de l'Eglise ont le plus grand intérêt à veiller à ce que ces Etats ne deviennent pas le siége d'une anarchie *flagrante*, qui pourrait mettre en danger leur propre sûreté.—Sans aucun doute, il appartient à l'Autriche et à la France, en leur qualité de puissances catholiques de premier ordre, d'élever la voix et de protester contre les crimes dont le Saint-Père a été victime. Nous pensons, en outre, que le roi de Naples, au double titre de souverain catholique et de voisin des Etats de l'Eglise, a le droit d'entrer dans une combinaison ayant pour objet le rétablissement du Souverain-Pontife dans la métropole de la chrétienté et la restauration de ses droits souverains. Le Saint-Père lui-même, en choisissant pour asile le royaume de Naples, a donné à Sa Majesté sicilienne une preuve évidente de sa confiance personnelle en lui, soit à raison de ses qualités, soit à cause de la force du gouvernement du roi Ferdinand.—Quant au parti à prendre pour mener ces choses à bonne fin, nous sommes d'avis que les gouvernements d'Autriche, de Naples et de France, après s'être consultés avec Sa Sainteté, à ce sujet, devront faire *conjointement* et *simultanément*, au gouvernement provisoire de Rome, une communication par laquelle ils font savoir au gouvernement qu'ils vont user des moyens les plus efficaces pour amener dans le plus bref délai un résultat sur lequel ils se sont mis d'accord. Il est possible que cette manifestation des puissances qui ont les moyens d'agir énergiquement encourage la majorité du peuple romain, aujourd'hui tenue en respect par une minorité factieuse, à faire un sérieux effort pour secouer un joug honteux, et rétablir, avec la personne du Saint-Père, l'ordre et la tranquillité dans les murs de Rome.—Si cependant, après un certain délai, dont la durée devra être *préalablement fixée*, la déclaration des puissances ne produisait pas l'effet par elles attendu, il faudrait recourir immédiatement aux moyens matériels. Les rôles, à notre avis, pourraient être distribués comme suit : Les forces navales de la France paraîtraient devant Civita-Vecchia ; Une partie de l'armée napolitaine passerait les frontières des Etats de l'Eglise, pendant que les troupes autrichiennes passeraient le Pô. L'action subséquente des diverses forces dépend des circonstances ; mais elle cessera dès l'instant où le Pape aura repris les rênes du gouvernement, et où il se croira assez consolidé pour n'avoir plus besoin de secours étrangers."

ITALIE.—Une correspondance donne les détails suivants sur le séjour du Pape à Gaëte, et sur la situation intérieure de Rome : " Le roi de Naples est toujours à Gaëte avec sa famille : c'est par déférence pour l'hôte illustre que la révolution romaine lui a donné, qu'il ne quitte pas cette triste résidence ; je dis triste, à cause du peu d'importance de la ville, qui est fort malpropre, mal bâtie, et sans ressources pour la vie matérielle ; mais d'un autre côté, existe-t-il dans le monde une situation plus délicieuse, et quelque part la nature a-t-elle déployé plus de richesses et de magnificences que dans ce golfe de Gaëte ? J'en doute. La santé du Pape est parfaite ; les malheurs qui le frappent n'ont point altéré la douce sérénité de sa physionomie, qui réflète l'âme la plus candide qui ait jamais habité la terre. L'intérêt de l'Eglise ne saurait vouloir un pape plus saint, ni plus digne d'admiration ! C'est au point que tant de vertus font peur en lui ; parce qu'on craint que Dieu ne les ait mesurées à la somme d'adversités qu'il lui destine. J'ai eu l'insigne honneur de causer longtemps, seul à seul, avec cette douce victime de l'ingratitude des hommes, ce martyr de la condescendance et de la bonté. Tout le monde m'a trahi, abandonné, m'a-t-il dit les yeux pleins de larmes ; il n'en est pas un seul qui ait pris ma défense ! " J'ai épuisé tout ce que la conviction peut donner de forces au langage pour exprimer à Sa Sainteté la vénération et le dévoûment filial des catholiques français ; et je lui ai dit que, sur un mot de lui, les bras armés pour combattre ne lui manqueraient pas plus que les mains ouvertes pour donner. C'est en effet des catholiques que peuvent lui venir les secours vraiment efficaces aujourd'hui. La diplomatie est froide, elle calcule, elle tempère ; le dévoûment est comme la foi, il agit. Vous trouverez peut-être mon idée trop chevaleresque pour l'époque ; mais la religion est la mine intarissable de la vraie chevalerie, et, au fait, le catholicisme allant reprendre la ville de Rome à la révolution qui la lui a dérobée, me paraissait une assez belle idée. A mon retour à Rome, j'ai trouvé la ville exactement sous le coup d'une terreur révolutionnaire. Sterbini est tombé, et on en est à regretter sa domination, qui aurait encore une certaine *apparence de regularité* ; aujourd'hui plus rien ! Canino fait ses malles ; qu'on juge de notre situation. Avant-hier on a tiré deux coups de pistolet sur un Anglais et un Français qui traversaient la place Colonna en plein midi ; l'un d'eux a eu le bras traversé d'une balle. On vient d'arrêter les supérieurs de l'ordre de Saint-Philippe de Neri, soupçonnés d'avoir voulu s'opposer à l'enlèvement des cloches de leur église; ils sont en prison. On ne parle plus que de guet-apens et de coups de poignard, et l'on ne sort plus qu'armé jusqu'aux dents. Les étrangers se sont réunis pour aviser à leur sûreté personnelle; ils sont convenus de se fortifier, en cas de besoin, sur le mont Pincio, et de s'y défendre. On affiche à l'instant dans Rome une prétendue dépêche télégraphique annonçant la reconnaissance de la République romaine par la République française. Je ne crois pas un mot de cette nouvelle habileté du gouvernement romain.

ITALIE.—La division éclate entre les révolutionnaires romains. Deja, il y a plusieurs jours, le " Contemporaneo " contenait *un article d'une extrême violence* contre le prince de Canino. Le 3 mars, le ministere a été attaqué vivement. Le prétexte etait un reproche de négligence fondé sur ce que le gouvernement n'avait pas expedié au commerce de Bologne et d'Ancône le secours voté par l'Assemblée. On a demandé la mise en accusation des ministres. La chambre s'est formée en comité secret pour entendre leurs explications, et elle aurait formulé un blâme contre Sterbini et Guiccioli, et autorisé des poursuites, dans le cas où leur négligence aurait causé quelque dommage. Les spoliations et les envahissements continuent. Voici une note publiée à ce sujet par le " Costituzionale :"

" Nous sommes priés de rapporter " les simples questions" que voici sur le droit de propriété des biens ecclésiastiques; le gouvernement s'est dernièrement emparé d'une partie de la maison de la Mission à Monte-Citorio ; on demande de quel droit ? cette maison étant une fondation française faite par la duchesse d'Aiguillon. Pourquoi le consul de France n'a-t-il pas encore protesté ? On demande, en outre, *pourquoi ce consul* et ceux des autres nations européennes n'ont pas protesté contre l'inventaire illegal des meubles des eglises, qui ont été donnés pour le ministère sacré par les fidèles de tout l'univers catholique et payés de leurs deniers.

" UN CITOYEN DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE."

La même feuille donne les nouvelles suivantes : Le gouvernement de la République française a envoyé de Paris l'ordre d'ouvrir, en cas de péril, le palais de l'ambassade à quiconque aurait à craindre pour sa vie.—Le gouvernement romain s'est emparé de la bibliotheque du Vatican et des archives qui y sont annexées, les plus riches du monde pour les documents historiques. Le gouvernement a mis également la main sur les archives du Saint Office.—Les membres de la *Compagnie de Jésus qui se trouvaient à la maison* Saint-André, au Quirinal, ont reçu du gouvernement l'ordre de quitter ce lieu.—La dilapidation des finances est plus impudente que jamais. Les bons du trésor sont devenus la source d'un indigne agiotage, et le numéraire disparait absolument. La Constituante a été obligée de voter la fabrication d'une nouvelle monnaie composée de 6/10 de cuivre et 4/10 d'argent. Un autre décret donne au ministre des affaires etrangères de pleins pouvoirs pour traiter avec Mazzini de l'union de la Toscane. Quant à la démocratie Florentine, elle est très-féconde en injures envers le grand-duc Léopold, mais elle ne peut parvenir à rien constituer. L'armée est en pleine dissolution : c'est ce que prouvent les proclamations des triumvirs et leurs inutiles efforts pour conserver des soldats sous les drapeaux du gouvernement provisoire.

DE L'INTERVENTION EN ITALIE.—On lit dans la *Presse* " Nous pouvons annoncer que le *principe* de l'intervention réclamée par Pie IX, de la France, de l'Espagne et du roi de Naples, vient d'être admis, de commun accord, entre ces quatre puissances. Il s'agit maintenant de décider *dans qu'elles proportions* et par quels moyens chacune des dites puissances aura à s'associer au rétablissement du trône papal. Pour faciliter les négociations, les quatre puissances que nous venons de citer sont convenues de munir leurs représentants résidant à Gaëte de pleins pouvoirs *ad hoc*, afin que leur intervention ne s'effectue que d'après les desseins et les vœux du Souverain Pontife. Nous pouvons ajouter *que si* l'Angleterre, en sa qualité de puissance protestante, ne se croit pas appelée à s'associer directement à l'intervention en faveur de Pie IX, elle n'en approuve pas moins le but, se déclarant prête à offrir son concours moral, par l'envoi d'une flotte devant Ancône et Civita Vecchia."

ROME.—Les heures se suivent et se ressemblent à Rome toujours des décrets plus insensés les uns que les autres ; toujours de la terreur et des ruines. Tout ce qui a quelque dignité ou quelque fortune s'enfuit. Il n'y reste plus un *seul cardinal* ; la plupart des *prélats sont partis*. Le gouvernement a ordonné que les palais apostoliques rentrassent dans les attributions du ministre des travaux publics. Le vice-majordome a declaré que pour ne pas trahir le mandat de confiance qui lui a été donné par le Saint-Père, il ne consentirait pas à remettre les palais au ministre, *à moins d'y* être contraint par la force. Un grand nombre d'employés civils et d'officiers de l'armée ont refusé de prêter serment à la République. Le tribunal du Saint-Office a été aboli par un decret spécial, et une colonne sera érigée à Rome sur la place située devant l'antique palais de ce tribunal pour éterniser la mémoire de cette solennelle abolition !

ÉTATS DE L'ÉGLISE.—DIOCÈSE DE RIÉTI.—Le vicaire-général capitulaire du diocèse de Riéti a protesté solennellement contre la main-mise du *gouvernement romain* sur les biens d'Eglise situés dans ce diocèse. Ce courageux exemple est d'un bon augure, et nous ne doutons pas qu'il ne soit imité dans tous les diocèses de l'Etat romain.

LES ROMAINS,—A Rome, il y a eu, le 12 mars, une espèce d'emeute à l'occasion des cloches qu'on enlève aux églises pour en faire des sous et des canons. Plusieurs paroisses ont résisté. Les religieux de Saint-Philippe de Neri ont exposé le Saint Sacrement, comme dans un temps de calamité publique, et ils ont refusé de livrer les clés de leur clocher. Les agents des autorités républicaines ont amené des fagots contre la porte pour la détruire par le feu, et de cette mesure violente a manqué de résulter un incendie dans tout le quartier. Le gouvernement s'est vu forcé de reculer devant l'émotion produite par cet événement dans la population. Les Romains paraissent tenir plus encore à leurs cloches qu'à leur pape. Ils ont laissé partir celui-ci, mais ils ne veulent pas se séparer de celles-là, pour ne pas être privés de la distraction que leur procure le carillonnement régulier des trois ou quatre cents églises de Rome et de ses faubourgs. C'est là un trait de mœurs caractéristique. Cette affaire a paru assez importante pour que le préfet de police, puis les ministres de l'intérieur aient cru devoir publier deux proclamations, dans lesquelles ils expliquent aux Romains qu'on ne veut pas priver les églises des cloches nécessaires au service religieux (et à la régularité des carillons), qu'on ne prendra que les cloches superflues des couvents et des chapelles. Grace à ces promesses, le calme s'est rétabli, mais plusieurs évêques et supérieurs de couvent ont été arrêtés. Le peuple n'a rien dit ; on lui laissait ses cloches.

GAILLARDET.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 20 AVRIL 1849.

M. CHINIQUY ET L'AVENIR.

M. Chiniquy, dont nous avons annoncé les prodigieux succès à Montréal dans la belle cause de la temperance, vient d'adresser au journal l'*Avenir* la lettre suivante :

M. LE DIRECTEUR,

Quelque pénible que soit la démarche que je fais en ce moment, je la crois un devoir. En agissant autrement, je mentirais à ma conscience de prêtre et je cesserais de mériter votre estime. Je ne veux pas toucher en ce moment les questions politiques qui s'agitent au sein de nos sociétés modernes, mais je déplore la fatale pensée qui vous a entraîné dans les hautes régions de la théologie : votre manque d'étude de ces questions est malheureusement cause que chaque pas vous fait descendre dans un abime. Vous concevez, M. le directeur, que du jour que vous parlez, avec le plus *souverain mépris*, " de *textes vieillis des conciles*, de foudres usées de l'excommunication majeure, d'abus de pouvoir spirituel de la part de l'Immortel Pie IX", tout catholique doit se séparer de vous, non pas pour vous haïr, ni vous mépriser, mais pour.... pleurer. Oui, monsieur, mon cœur de prêtre et de Canadien est navré de douleur, lorsque je vous vois bénir les bourreaux d'un des plus saints et des plus vénérables pontifes de l'Eglise : les paroles *manquent* à l'expression de ma tristesse, lorsque je vous entends, vous jeunes canadiens catholiques, parler avec mépris de textes vieillis de nos conciles, cette grande voix de l'Eglise infaillible. Sachez le bien, M. le directeur, il y a des choses qui ne vieillissent pas : Dieu ne vieillit pas ; la vérité ne vieillit pas ; et l'Eglise catholique, infaillible interprête du verbe *éternel, ne vieillit pas non plus*.

Il ne faut pas l'oublier : le Concile général mérite le même respect que l'évangile ; c'est par le concile que je connais infailliblement la doctrine de l'église, comme c'est par l'église que je connais infailliblement la doctrine de Jésus-Christ, et par J. C. que je connais la doctrine ou la vérité qui est un Dieu, autant qu'elle peut m'apparaître ici bas. Pour moi, le Concile général est le verbe de l'église, l'église est le verbe de Jesus-Crist, et Jésus-Christ est le verbe de Dieu. Frapper sur l'une de ces choses, c'est frapper l'âme d'un catholique dans ce qu'elle a de plus intime, de plus cher, de plus inviolable... C'est le blesser *dans sa foi* ; et dès ce *moment*, le *catholique*, *surtout* s'il est prêtre, ne peut plus marcher avec vous, ni vous soutenir. Et, ici, M. le directeur, vous ne pouvez pas nous faire de reproches; ce n'est pas nous qui vous laissons ; mais c'est vous qui nous abandonnez, pour passer sous les étendards des ennemis de notre sainte religion, et de notre chère patrie... Car la religion et la patrie sont deux choses *intimement* liées au cœur de tout bon canadien. Mais moi, je crois vous connaître, vous ne tournerez pas ainsi, je l'espère, vos armes et vos talents contre la foi de vos pères, vous ne voudrez pas vous séparer de vos frères catholiques; vous retrancherez donc et retracterez, avec une générosité digne de vous, les expressions anti-chrétiennes et anti-sociales : " textes vieillis des Conciles.... foudres usées de " l'excommunication majeure... abus de pouvoir spirituel dans Pie IX," qui n'auraient jamais dû paraître dans votre journal.

Croyez-moi, M. le directeur, c'est un de vos meilleurs amis, qui vous parle : si vous suivez le conseil que je vous *donne en ce moment, vous rejouirez* tous les cœurs catholiques que vous avez profondément affligés : mais si vous refusez de rétracter ces expressions (dont, j'aime à le croire, vous n'apperceviez pas tout le poison), vous me mettrez dans la stricte obligation de vous prier de rayer mon nom de la liste de vos abonnés. Mais alors, tout en déplorant les principes erronés de l'*Avenir*, en matière de foi, je n'en conserverai pas moins pour la personne de ces jeunes écrivains, et pour vous *en* particulier, M. le directeur, toute l'estime et la considération, avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,
C. CHINIQUY, prêtre.

Longueuil, 16 avril, 1849.

Nos lecteurs remarqueront toute la douceur et les ménagements employés dans cette lettre par Monsieur Chiniquy, qui a voulu montrer jusqu'où peut aller le prêtre catholique. Bien qu'il eût pu renvoyer tout uniment son abonnement à l'*Avenir*, qui par plusieurs de ses articles s'est mis dans la position de ne pouvoir plus être encouragé par les catholiques, M. Chiniquy a voulu faire une dernière tentative pour ramener dans la bonne voie, la voie de l'Eglise catholique, les jeunes *rédacteurs* de l'*Avenir*. Il leur a donc écrit la lettre qui précède, dans laquelle il finit par leur dire que, s'ils ne retractent pas les expressions suivantes : " textes vieillis des conciles, " foudres usées de l'excommunication majeure, abus du " pouvoir spirituel dans Pie IX," il (M. Chiniquy) ne pourra souscrire d'avantage à leur journal.

A cela les redacteurs de l'*Avenir* répondent q'ils ne rétracteront *rien* ! Car, ils disent que les deux premieres phrases ne sont pas de leur plume, mais de celle du journal *La Semaine*, dont, ajoutent-ils, " ils se sont empressés de publier l'article, afin de mettre au plus tôt " leurs lecteurs au courant des *nouvelles* qu'il contenait!" " Concluons de là que, si cet article avait été immoral, ils l'eûssent publié, *afin de mettre au plus tôt leurs lecteurs au courant des nouvelles* ! Néanmoins nous aimons à croire que les MM. de l'*Avenir* n'ont pas encore assez perdu le sentiment de la pudeur, pour qu'ils ôsassent publier un article immoral, *du moins* sans dire que ce ne sont pas *leurs* principes [ce qui ne les justifierait pourtant pas encore]. Alors, pourquoi donc osent-ils " publier, sans remarques ni commentaires," l'article de la semaine qui contient des principes irreligieux et anti-catholiques ? Est-ce que les redacteurs de l'*Avenir* regardent la religion comme rien ! Est-ce qu'ils persisteraient à dire que " la foi et l'autorité ne sont plus de mise au siècle où *nous vivons* ! " Est ce que pour en agir ainsi, il leur suffit de dire : " Nous ne nous sommes pas prononcés sur le sens religieux que comportait les expressions dont il s'agit, parceque nous etions alors, comme nous sommes encore aujourd'hui, *fermement determinés* à n'entrer nullement dans le mérite de questions théologiques ! " Non, certes non. Vous n'aviez, MM. de l'*Avenir*, que deux partis à prendre : ou, retrancher les expressions anti-catholiques ; ou les reproduire, en disant que vous en refusiez la responsabilité, *parceque* des catholiques ne peuvent parler ainsi. Vous n'avez pas adopté le premier, et quant au second vous refusez aussi de l'adopter. Concluons donc que la *Semaine* et l'*Avenir* ont les mêmes principes, et qu'ils considerent tous deux que les textes des conciles sont vieillis et que les foudres de l'excommunication majeure sont usées ! par conséquent, que l'*Avenir* persiste dans ces principes, [illegible] tenir *ni à retracter* relativement à ces deux expressions."

Pour le troisième point, savoir qu'il y a eu " abus du pouvoir SPIRITUEL de la part du Pape," voici ce que nous disent les redacteurs de l'*Avenir* : " Il s'agit maintenant de savoir si nous allons retracter ces paroles ou non. Nous répondons franchement et sans hesiter : NON ! ! ! "

Ainsi, l'*Avenir* refuse la rétractation qu'on lui demande; à lui les conséquences. Quant à M. Chiniquy, il cesse par là même d'être abonné à l'*Avenir* ; et nous sommes certain qu'aussitôt qu'il sera de retour de la mission qu'il fait en ce moment dans cinq ou six paroisses aux environs de cette ville, il enverra ordre de rayer son nom de la liste des abonnés de ce journal-là.

Nous sommes bien aise que M. Chiniquy ait écrit cette lettre ; il a contribué par là à faire démasquer d'avantage les irreligieux écrivains de l'*Avenir*. Les catholiques se convaincront ainsi de plus en plus qu'il leur est impossible d'encourager cette feuille-là, et nous n'avons aucun doute que ceux qui ont encore quelque liaison avec l'*Avenir*, se hateront de suivre leurs chefs religieux, et de s'éloigner de gens qui ne savent respecter ni les prêtres, ni leur evêque, ni le Souverain-Pontife lui-même.

NOUVELLES IMPORTANTES.

Un Extra du *Herald* nous apprenait hier soir l'arrivée à Halifax du Steamer *Europa*. Les fonds anglais ont subi une hausse ; la fleur était à 23 et 25 chelins.—Charles Albert s'est battu trois fois contre les Autrichiens, dont deux fois le 24 mars dans les plaines d'Obercoili. Radetzky, avec 50,000 hommes a battu les Piémontais en forces au moins égales et les a poursuivis jusqu'aux montagnes. Charles Albert a abdiqué en faveur de son fils Victor, et un drapeau blanc ayant été envoyé à Radetzky, le maréchal a consenti à une armistice. Le nouveau roi s'est engagé à conclure un traité de paix, et à congédier les compagnies de Hongrois, Polonais et Lombards. Les Autrichiens auraient pu s'emparer de Turin, mais ils ne l'ont pas fait de crainte de blesser les susceptibilités de la France. On pense que Charles Albert se sera réfugié à Madrid ou à Lisbonne. On ne connaît pas encore bien quelles seront les consequences de cette importante bataille ; mais on paraît croire que cette victoire va tranquilliser un peu le Duché de Modène, la Toscane et Rome, où l'on pense généralement que le Pape va parvenir bientôt à rentrer. En Sicile, on se prépare activement à la guerre. En Hongrie, la guerre continue d'une manière effroyable.—Le roi de Prusse est élu, par l'Assemblée de Francfort, Empereur d'Allemagne.—En France, Proudhon a été trouvé coupable de libelle contre Louis Napoléon et a pris la fuite. Barbès, Sobrier, Blanqui, Raspail sont trouvés coupables. Barbès et Albert seront déportés pour la vie, Blanqui et les autres le seront pour dix ans ; Caussidière, Louis Blanc, etc., qui n'ont pas comparu, sont condamnés à la déportation.

En Angleterre, continue le rapport du *Herald*, l'affaire de l'Indemnité pour les pertes de 1837 et 38 dans le B. C. n'est venue qu'incidentellement à la chambre des Communes ; mais le public s'en occupait beaucoup, et la nouvelle venue d'Amérique que les Etats-Unis entendaient demeurer neutres dans le cas qu'il y aurait des troubles en Canada, avait produit un grand contentement.